

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire son  
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

annonces. . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

on traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 24 Octobre 1882

NOUVELLES LOCALES

Nous publions plus loin le programme des fêtes qui se préparent pour célébrer la Saint-Charles. Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant, dès aujourd'hui, le détail, le « menu » des réjouissances populaires organisées en vue de la fête de notre bien-aimé Souverain.

Le vendredi 3 novembre, après la distribution ordinaire de secours aux indigents faite par M. le Maire, selon le vœu du Prince, des jeux auront lieu, comme de coutume, sur la place Sainte-Barbe. Le soir, la ville sera illuminée. Le Palais, la place du Palais, la place de la Visitation, l'Hôtel du Gouvernement et tous les édifices publics, la place d'Armes, la place de la Gare seront pavés et décorés en verres de couleurs, feux de Bengale, lanternes vénitienes, etc., etc. Cette illumination est confiée à M. Vilaret, qui ajoutera aux magnificences des années précédentes la décoration lumineuse des glacis et des remparts sur toute leur longueur, depuis l'extrémité du Palais jusqu'à la Porte-Neuve.

Le feu d'artifice qui sera tiré, le même soir, sur l'esplanade de la Batterie, est préparé par M. Stevano, artificier de Son Altesse Sérénissime et de la ville de Nice. Il se composera de six tableaux; nous ne doutons pas de la réussite de ces pièces de pyrotechnie, connaissant le talent de M. Stevano.

Le lendemain 4, les Autorités assisteront, à la Cathédrale, à la grand'messe et au *Te Deum*, et, le soir, la fête se tiendra, ainsi que d'habitude, à Monte Carlo. C'est M. Robaudy, l'habile entrepreneur de Nice, qui est chargé des illuminations. Déjà, depuis quelques jours, les jardins et avenues sont occupés par une armée d'ouvriers qui installent les bigues, les drapeaux et les verres de couleur.

L'avenue de Monte Carlo, à partir de l'hôtel de ce nom, est bordée de mâts vénitiens, se reliant entre eux par des guirlandes de lustres qui formeront un véritable plafond lumineux; la place du Casino sera entourée de grandes rosaces chinoises, d'étoiles blanches et rouges; à chaque issue seront des portiques de feu. Au centre, le jet d'eau disparaîtra sous un chalet embrasé. Les avenues qui font face au Casino seront bordées d'arbres de feu; enfin, contre le mur d'entrée de la Poterie artistique, s'élèvera un décor nouveau simulant trois vastes portiques surchargés de lampions, guirlandes, boules, lustres, etc. Au centre sera une immense rosace, les armes Princières et les mots: Vive Charles III!

Nous en passons, ne pouvant citer ici que les lignes principales de la décoration imaginée par M. Robaudy.

Quant au feu d'artifice, il sera tiré au fort Antoine par Ruggieri; le nom du célèbre artificier pourrait nous dispenser d'en dire davantage, mais nous voulons, pour cette fois, nous montrer indiscret. Signalons donc une colonne triomphale surmontée de la figure de saint Charles Borromée. Sur le fût de la colonne se verra un trophée de drapeaux reliés par un écusson au chiffre de Charles III.

Enfin, la pluie de feu et l'embrasement de la ville et du cap de Monaco, que M. Ruggieri réussit si bien.

Ainsi qu'on le verra au programme, après ces splendeurs, un concert de gala dirigé par M. Accursi aura lieu dans la salle de spectacle du Casino.

M. Roméo Accursi a repris, depuis le 15 de ce mois, la direction des concerts de Monte Carlo.

Le mardi 10 de ce mois, a été célébré à l'église Saint-Augustin, de Paris, le mariage de M<sup>lle</sup> Henriette Accursi, fille du sympathique et distingué chef d'orchestre de Monte Carlo et du Casino de Vichy, avec M. Armand Domenech, officier au 6<sup>e</sup> de hussards.

La cérémonie a été très brillante; dans l'assistance, on remarquait MM. le colonel Dantoux, Charles Gounod, Massenet, M<sup>me</sup> Ambroise Thomas, MM. Halanzier, Hertz, Denière, gérant de la Banque de France, Ritt, ancien Directeur de l'Opéra-Comique; Faure, Damaré et nombre d'artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de la Comédie-Française ou autres scènes parisiennes, etc., etc.

Pendant la bénédiction nuptiale, on a entendu MM. Girodet, basse de l'Opéra, et Talazac, de l'Opéra-Comique.

Depuis le 15 octobre, tous les trains qui circulent sur les sections du P.-L.-M. sont chauffés pendant la nuit.

Nous publions à la 4<sup>e</sup> page l'horaire du chemin de fer pour le service d'hiver, à dater du 30 octobre courant.

On prête à la compagnie P.-L.-M. l'intention de joindre des wagons-restaurants aux *sleeping-cars* des trains rapides.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

AVIS

Les Français nés en 1862 devront se présenter au Vice-Consulat, d'ici au 20 novembre, pour faire procéder à leur inscription sur les tableaux de recrutement de la classe de 1882. La même invitation est adressée aux omis de la classe de 1881; les uns et les autres sont enfin priés de se faire remplace, en cas d'empêchement, par leur père, mère ou tuteur.

Le Consul de 1<sup>re</sup> classe,  
Chargé du Vice-Consulat de France,  
B<sup>on</sup> DE COLLONGUE.

Le voyage en périssoire de Rome à Paris, entrepris par MM. Barrucci et Ferrari, est accompli. Après mille péripéties, ces deux énergiques sportsmen ont enfin atteint le but de leur long voyage, ils ont débarqué la semaine dernière au pont de Bercy à Paris.

OMNIBUS ET BREAKS

DE MONTE CARLO A NICE ET VICE VERSA  
Service du 15 Octobre 1882

Départs de Nice pour Monte Carlo

- 1<sup>o</sup> Omnibus, 9 heures du matin.
- 2<sup>o</sup> Break, 10 heures et demie du matin.
- 3<sup>o</sup> Omnibus, 1 heure du soir.
- 4<sup>o</sup> Break, 3 heures du soir.

Départs de Monte Carlo pour Nice

- 1<sup>o</sup> Omnibus, 8 heures et demie du matin.
- 2<sup>o</sup> Break, 10 heures du matin.
- 3<sup>o</sup> Omnibus, 1 heure et demie du soir.
- 4<sup>o</sup> Break, 3 heures du soir.

NOTA. — Les colis, quelle qu'en soit la nature, devront être consignés aux bureaux de départ.

PRIX DES PLACES : { Omnibus : 1 franc 25 c.  
Break : 2 francs.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Les Arcs.** — Les fêtes de sainte Roseline, qui ont eu lieu aux Arcs lundi et mardi derniers, ont été splendides. Plus de 3,000 personnes, dit la *Gazette de Nice*, assistaient à ces fêtes en l'honneur de la noble sainte de Provence.

Mgr Theuret évêque d'Hermopolis et administrateur apostolique de la Principauté de Monaco, s'était rendu à la gracieuse invitation de Mgr Terris, et assistait à cette solennité.

Le plus grand nombre des membres de la famille de Villeneuve se groupait autour de la relique de la

bienheureuse vierge. Tour à tour Messieurs et Mesdames de Villeneuve se sont fait un honneur de porter cette relique qui a parcouru toutes les rues de la ville des Arcs, et s'est arrêtée sous les fenêtres du château des ancêtres de sainte Roseline.

Le mardi, jour du pèlerinage au tombeau de sainte Roseline, une grand'messe a été chantée le matin en plein air ; et le soir, aux vêpres, Mgr Terris a adressé à la foule un discours qui a excité l'enthousiasme et l'émotion des auditeurs.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris a été d'un morne et d'un effacé, cette semaine, à défier la dernière des petites villes de province. On dirait que la grand'ville prend un temps d'arrêt avant la réouverture des Chambres et la reprise de la vie politique. Sans les attaques nocturnes qui se succèdent de plus belle, en cette saison d'entre chiens et loups, les journaux n'auraient pas le moindre fait-divers à mettre sous la presse. A propos de ces attaques, on crie beaucoup contre le crime montant et débordant à notre époque, et l'on s'en prend à Dieu et à diable, à M. Camescasse et à ses agents. Cependant, comme le disait un jour, jouant du paradoxe, un homme d'esprit, M. Aurélien Scholl, s'il n'y avait plus de crimes, il n'y aurait plus de palais de justice, partant plus de magistrats, ni d'avocats, ni d'avoués, ni d'huissiers. N'y ayant plus d'avocats, il ne faudrait plus d'école de droit, plus d'étudiants au quartier latin, de chambres garnies, de pensions et de tables d'hôte.

S'il n'y avait plus de coupables, il n'y aurait plus de condamnés, plus de gendarmes, plus de geôliers, plus de gardiens. Le ministre de la justice n'aurait plus raison d'être, on le supprimerait. Plus d'employés, plus de parquets, plus de garde municipale, de commissaires de police, de sergents de ville. La moitié de la France serait sans pain. Supprimer le crime, autant supprimer la société. Si ce raisonnement peut servir à consoler les victimes de MM. les rôdeurs de barrière, je suis charmé de le livrer à leurs méditations.

Les membres du Stanley-Club ont offert à l'hôtel Continental un banquet à M. Stanley, l'explorateur américain et le rival malheureux de M. de Brazza. Le succès a été pour celui-ci intervenant au dessert sans qu'on l'attendit, après un discours assez vif de son adversaire à son adresse, et buvant à la civilisation de l'Afrique par les efforts simultanés de toutes les nations chacune sous son pavillon.

« Monsieur, vous avez fait preuve d'un grand tact, » a dit à M. de Brazza, M. Ryan, président du banquet. Il n'aurait pu adresser le même compliment à M. Stanley, qui a montré qu'on pouvait être à la fois un très grand voyageur et un très petit caractère.

Une des personnalités les plus connues de Nice, le vicomte Vigier, vient de succomber à Paris à la suite d'une attaque de goutte. Il n'avait que cinquante-huit ans.

M. Vigier avait épousé l'éminente cantatrice Sophie Cruvelli, dont le concours ne cessa jamais d'être acquis aux œuvres de charité et qui tenait une place considérable dans la colonie de Nice.

Sa villa, aujourd'hui en vente, est une des plus célèbres du littoral méditerranéen. C'est exactement la reproduction du palais Cadoro à Venise, avec ses fenêtres en ogive, son balcon formant vestibule et ses lions en marbre blanc tenant dans leurs pattes les armes de Venise. M. Hippolyte Mayrargues en a donné une description très exacte et très intéressante dans son curieux volume : *De villa en villa*.

Une autre notoriété de vos parages a défrayé la chronique, cette semaine, mais d'une façon moins triste que le vicomte Vigier. Le duc de Rivoli a épousé la duchesse d'Elchingen. La cérémonie n'avait pour assistants que la princesse d'Essling, mère du duc, et les témoins des mariés. La duchesse portait une robe de velours oreille d'ours à longue traîne. Aussitôt le mariage célébré, les nouveaux époux sont partis pour l'Italie.

Victor Hugo, de retour des bains de mer de Veules, a reçu, par l'entremise de M. le commandeur Sartini,

le diplôme et les insignes de président d'honneur de l'académie de Stevicorea, et il a prononcé à cette occasion un discours qui aura un grand retentissement de l'autre côté des Alpes. En dépit des ans, l'illustre poète dont le Théâtre-Français reprendra le 12 novembre *le Roi s'amuse*, garde toute l'activité de son esprit. Prolige dans sa conversation, il cause bien et se complait à s'entendre parler. Sa phrase est savante, riche, ample, semée d'antithèses et travaillée malgré l'apparence de bonhomie qu'il voudrait lui donner. Un soir, à l'époque où il entretenait des relations suivies avec le roi Louis-Philippe, le souverain qui aimait fort lui-même à parler et le poète s'en donnaient si librement, que les gens du château, croyant tout le monde couché, éteignirent les lumières et se retirèrent chez eux. Lorsque son visiteur se leva pour partir, le roi lui-même se vit obligé de prendre une lampe pour l'éclairer dans l'escalier. Voilà, j'espère, ce qui peut s'appeler un succès de causeur.

Parmi les hommes de lettres du jour, les diseurs de mots, ceux qui s'éparpillent en fusée, abondent. Très peu savent tenir une conversation suivie et peuvent être qualifiés de maîtres causeurs. M. Dumas fils, lui-même, malgré son esprit, n'est pas un causeur dans tout le sens de ce mot, et est sur ce terrain très inférieur à son père. M. Aurélien Scholl lance des traits par ci par là, mais se réfugie volontiers dans une sorte de demi-mutisme. M. Henri Meilhac est un silencieux ou ne sort pas du terre-à-terre le moins fatigant pour son esprit. M. Arsène Houssaye raconte joliment avec grâce et originalité. M. Emile Augier, qui dans un banquet à Croissy où il réside a porté ces jours-ci à l'évêque de Versailles un toast très remarqué et très applaudi, est nerveux, incisif et volontiers gaulois ; il a le geste franc et le rire communicatif. M. Sardou, dont la nouvelle pièce *Fédora* se répète à grande vapeur au Vaudeville, a la parole facile, jusqu'à l'excès. On ne cause pas avec lui. A quelques mots, il répond par une conférence sur n'importe qui et n'importe quoi, avec une aisance qui rappelle la causerie d'Alexandre Dumas père — et aussi celle de M. Thiers, qui fut le maître soliste par excellence.

Je ne puis prolonger cette nomenclature : que ceux qui s'efforcent de plaire en causant, se rappellent surtout que l'art de la conversation est moins de montrer de l'esprit que d'en faire trouver aux autres.

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

LADY DON JUAN (*Iseult*), par M. Gustave Claudin 1 volume, 3 fr., librairie Dentu, Palais-Royal, galerie d'Orléans, Paris.

Voici un beau roman, qui sera bientôt à la mode. M. Gustave Claudin n'est pas un nouveau venu dans les lettres, et depuis longtemps il a su commander le succès, en conservant les anciennes traditions de la littérature française. Ses critiques, ses observations fines procèdent de Balzac, de Théophile Gautier, de George Sand. Quoi qu'on en dise dans notre siècle de progrès et de réalisme, c'est encore là que se trouvent le style délicat et le goût. « La bonne compagnie sera toujours de bonne compagnie » disait M<sup>me</sup> de Sévigné, et lady Don Juan aura ses entrées dans les salons, ajoutons qu'elle le mérite ; les amateurs voudront connaître ce livre, intéressant par les portraits esquissés de main de maître qu'il présente au lecteur et le canevas bien tissé de la malheureuse histoire de la belle châtelaine de Nogent-le-Rotrou.

L'auteur nous promène au milieu de ce monde, dépeint par notre pauvre Bertall avec ce *vis comica* qui lui était particulier ; — société bizarre, distinguée, cosmopolite, qui, n'aimant que peu le *home*, vit au dehors, à Trouville, à Biarritz, à Luchon, partout où l'on n'est pas chez soi, monde d'élégants et de désœuvrés.

Les remarques de M. Claudin sont pleines de justes appréciations. Son héroïne traverse bravement, pareille à la salamandre dans le feu, cette société dangereuse, si diversement composée ; elle en sort aussi pure qu'elle y était entrée, n'ayant avec son homo-

nyme du *festin de pierre*, d'autre ressemblance que la périlleuse faculté d'enflammer tous les cœurs.

Le roman se termine à l'autel, ainsi que le veut la morale antique. Tout est bien qui finit bien !

VARIÉTÉS

Du deuil chez les différents peuples.

Nous approchons de la Toussaint, et le cimetière revêt sa parure annuelle ; les tombes reçoivent de nombreuses et pieuses visites, et s'embellissent de touchants ornements, souvenirs de parents et d'amis. Nul pays, plus que le nôtre, ne sait garder aussi scrupuleusement le culte de ses morts, et la manifestation publique du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à Monaco, témoigne des sentiments profondément religieux de la population monégasque.

Tous les peuples de l'antiquité honoraient leurs morts par des cérémonies, qui différaient selon les latitudes, les traditions, les mœurs et la civilisation. Le deuil public et le deuil privé faisaient l'objet de coutumes diverses, mais rigoureusement observées,

Les Egyptiens se rasaient les sourcils et jeûnaient ; les juifs laissaient pousser leur barbe, se couvraient de toile grossière et répandaient de la cendre sur leurs cheveux ; les Grecs et les Romains se déchiraient le visage et la poitrine ; il fallait que le sang coulat pour bien indiquer la douleur, et la loi des Douze-Tables avait été impuissante à abolir cette coutume.

Quand un leude Gaulois mourait, ses serviteurs se frappaient violemment, égorgeaient l'un d'entre eux et un cheval pour exprimer leurs regrets.

On distinguait à Rome le deuil public et le deuil privé. Le premier était porté à l'occasion des événements politiques, lors d'une défaite grave, ou de la mort subite ou violente d'un personnage cher à la République ; le Sénat quittait la toge, les chevaliers, le peuple prenaient spontanément le deuil. Les consuls seuls gardaient les insignes de leur dignité. Il en fut ainsi pour la défaite de Cannes et la conspiration de Catilina.

Sous les Césars, le deuil public fut imposé à la mort d'Auguste ; les hommes durent prendre le deuil quelques jours, les femmes durant une année entière ; mêmes faits se reproduisirent à la mort de Livie, mère de Tibère, à la mort de Drusus et de Drusilla.

En France, les vêtements noirs ont toujours été le signe extérieur du deuil. Les rois seuls portaient un costume violet. Le blanc fut longtemps la couleur du deuil des reines, qui étaient appelées pour cela les *reines blanches*, dénomination conservée par l'histoire à un grand nombre d'entre elles.

Mais cet usage fut plusieurs fois violé. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII, l'enfreignit en prenant des vêtements noirs, de même que Louis XII, son second mari, porta aussi le deuil de cette princesse en noir.

Les seigneurs et les dames de la cour, sous la première race, assistaient aux enterrements, les cheveux épars et couverts de cendres.

Un ancien usage voulait qu'on drapât de deuil les appartements, les voitures. On a conservé cet usage pour les funérailles des souverains.

A l'enterrement de Charles VI, les présidents à mortier, habillés de vêtements royaux, portaient les coins du drap mortuaire qui était d'or ; le grand écuyer marchait devant sur un coursier caparaçonné de satin blanc ; messieurs du Parlement venaient ensuite, vêtus d'écarlate, et les écuyers et valets suivaient en noir.

Louis XI porta le deuil de son père Charles VII avec des vêtements de couleur écarlate.

Les princes régnants et les cardinaux prennent le deuil en violet pour un temps rigoureusement marqué par l'étiquette.

De nos jours, le deuil de cour est en quelque sorte public ; l'on a même quelques exemples de deuils récents prescrits par voie législative. Ainsi, à la mort de Franklin, le 17 avril 1790, le Congrès des Etats-Unis prescrivit à tous les citoyens un deuil de deux mois, que l'Assemblée nationale imposa à ses membres, pendant trois jours, les 14, 15 et 16 juin, sur la proposition de Mirabeau. Il en fut de même à la mort de Washington, le 11 décembre 1799, dans les Etats de l'Union et en France.

L'édit suivant, daté de Valladolid, le 22 mai 1829, a été publié dans les journaux espagnols à l'occasion de la mort de la jeune reine Mercédès, décédée à Madrid le 26 juin 1878 :

« Le roi Notre Seigneurie ordonne en son nom ; le gouverneur et les alcades du crime (officiers judiciaires) de cette capitale ordonnent que toutes les personnes des deux sexes, de toutes conditions, habitant ou résidant dans cette capitale, excepté les domestiques, prennent, à partir du 22 mai jusqu'à pareil jour du mois d'août, le deuil rigoureux de laine sans mélange de soie, ni d'aucune couleur si obscure que ce soit, et, du 22 août à pareil jour de novembre, le demi-deuil pour Sa Majesté la reine Dona Maria-Josepha-Amelia (qui est dans sa gloire), pour manifester par ce costume le regret et la tristesse correspondant à sa royale personne, et cela sous les peines établies par les lois.

« Et sous ces mêmes peines, nous prohibons, pendant le même délai de six mois, toute diversion publique, et que personne ne puisse, ni jour, ni nuit, dans les rues, ni ailleurs, jouer des instruments, danser ni se livrer à d'autres réjouissances. »

C'est ainsi que, il n'y a pas encore un demi-siècle, était porté le deuil de la première femme de Ferdinand VII par la population madrilène.

En 1495, le deuil de Jean II, roi de Portugal, fut porté par toute la cour en habit de bure, et il fut défendu à tous les habitants de Lisbonne de se raser la barbe pendant six mois.

L'usage des habits de bure et de couleur blanche, pour les deuils de cours, fut également adopté en Espagne. Il ne cessa dans l'un et l'autre pays qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La manifestation extérieure des regrets varie selon les religions, les climats et les mœurs. Les peuples de l'Orient adoptent généralement pour leurs deuils les nuances claires, tandis que ceux d'Occident choisissent les couleurs sombres.

Les Japonais portent le deuil en blanc, les Chinois en jaune, les Turcs en bleu ou violet, les Ethiopiens en gris, les Egyptiens en teinte feuille morte ; Pour le deuil de père et de mère, les Juifs laissent pousser leur barbe et se couvraient de toile grossière, répandant de la cendre sur leurs cheveux ; dans les Indes, les veuves, pour témoigner de leur douleur, se jetaient autrefois sur un bûcher ardent ; chez les Cafres, elles se coupent un doigt, lorsqu'elles convolent en secondes noces.

En Suède, le deuil consiste, pour les hommes, à porter, au lieu de cravate, un large rabat blanc assez semblable à celui des magistrats en robe, à recouvrir de soie blanche, du satin blanc ou de toute autre étoffe de même couleur, le collet et les parements de l'habit.

Les femmes se coiffent d'un bonnet blanc plissé et portent un mantelet blanc.

Chez quelques peuplades du groupe d'Hogolen, dans les mers du Sud, les barques restent deux mois amarrées au rivage, après la mort d'un chef.

Autrefois, le chancelier de France avait le privilège de ne jamais porter le deuil.

La Bretagne a pour ses morts le même culte que la Chine. Quelqu'un s'en va, on voile les miroirs, les vases sont retournés dans les buffets, l'horloge n'est pas remontée, et son aiguille reste sur l'heure fatale.

Plus de coquetterie au logis, plus de repas joyeux ; mais, pour perpétuer le souvenir, une horloge muette et les meubles disposés dans un ordre différent de

celui qu'ils occupaient autrefois. Chaque année, une grande fête est consacrée aux amis disparus. On place leurs sièges autour du foyer et de la table. Ces sièges restent vides ; mais personne n'oserait s'y asseoir, car ils sont réservés aux trépassés...

Les familles apportent leur repas dans le cimetière, le *Champ de la grande assemblée*, et elles prennent place autour des tombes pour communier avec ceux qui reposent dessous.

Chez nous, le deuil d'un père et d'une mère se porte six mois ; celui des grands parents, quatre mois et demi ; celui d'un frère et d'une sœur, deux mois ; celui d'un oncle et d'une tante, trois semaines ; celui d'un cousin et d'une cousine, quinze jours s'ils sont germains ; et huit jours seulement s'ils sont issus de germain ; celui des oncles à la mode de Bretagne, onze jours.

Les hommes gardent le deuil de leur femme six mois, et les veuves, celui de leur mari, un an et six semaines. Mais l'usage a doublé ces temps fixés par la loi religieuse.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Étude de M<sup>e</sup> P. RAIMON, huissier à Monaco

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé le cinq novembre prochain, jour de dimanche, à neuf heures du matin, jours et heures suivants au besoin, dans une maison sise à Monaco, promenade Sainte-Barbe, par le ministère de M<sup>e</sup> Raimon, huissier à Monaco, à la vente de meubles et effets mobiliers consistant en :

Bibliothèque comprenant une riche collection d'ouvrages anciens et modernes, de droit, de littérature, de science etc., etc, linge de corps et de table, lit en fer, chaises, commodes, montres en or, etc., etc.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère, avec le cinq pour cent en sus pour les frais.

Monaco, 19 octobre 1882

P. RAIMON

EXTRAIT

Un jugement du Tribunal Supérieur en date du vingt octobre courant, a déclaré le sieur Maurice Deloye, restaurateur, demeurant à Monaco, en état de faillite ; a fixé provisoirement au dix octobre courant l'époque de la cessation des paiements ; et a nommé monsieur Duranton juge commissaire, et monsieur Raybaudi syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Monaco, 21 octobre 1882.

Pour le greffier en chef,  
Signé : A. Cioco, C. G.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 22 Octobre 1882

CANNES. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	sable.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
STE-MAXIME. b. <i>Saint-Jean-Baptiste</i> , fr., c. Garbier,	bois.
PORT-AURICE. b. <i>Arena</i> , ital., c. Conti,	charbon.
CANNES. b. <i>Marie-Louise</i> , fr., c. Roux,	sable.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
ID. b. <i>Alexandre</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,	id.
ID. b. <i>Divine-Providance</i> , fr., c. Etienne,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Alexandre</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Six-Sœurs</i> , fr., c. Sève,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.
LAVAGNA. cutter, <i>Francesco R.</i> , ital., c. Ravenna,	ardoises.
SAINT-TROPEZ. cutter, <i>Vièrges-des-Anges</i> , fr., c. Cosso,	vin.

Départs du 16 au 22 Octobre 1882

ST-RAPHAEL. b. <i>Jeune-André</i> , fr., c. Jaume,	sur lest.
ID. b. <i>Heureux-Félix</i> , fr., c. Noël,	id.
CANNES. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
NICE. b. <i>Saint-Jean-Baptiste</i> , fr., c. Garbier,	id.

CANNES. b. <i>Marie-Louise</i> , fr., c. Roux,	sur lest.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
ID. b. <i>Alexandre</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,	id.
ID. b. <i>Divine-Providance</i> , fr., c. Etienne,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Alexandre</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Six-Sœurs</i> , fr., c. Sève,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Saint-Pierre</i> , fr., c. Cantoné,	id.

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aiglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes des commandes.

F. STEVANO Artificier

NICE — Rue Victor, 43 — NICE

prévient sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition tout article d'illumination, soit : lanternes et ballons vénitiens, lampions, verres de couleurs.

Mèche pouvant allumer 10,000 verres en cinq minutes, etc.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-CHARLES

Vendredi 3 Novembre

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la ville et de la place du Palais

A 8 heures du soir

FEU D'ARTIFICE

Feux de Bengale

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Samedi 4 Novembre

De 2 à 4 heures, sur la place du Palais

JEUX DIVERS

Mât de cocagne . . . 6 Prix	Jeu de la pomme . . 1 Prix
Course en sac . . . 2 Prix	Jeu du moulinet . . 2 Prix
Saut de l'outre . . . 3 Prix	Jeu de la marmite . . 1 Prix

De 4 à 5 heures

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Grande Fête de Nuit à Monte Carlo

GRANDE ILLUMINATION

de la Place et des Terrasses du Casino

Par ANDRÉ ROBAUDY, de Nice

De 7 heures 1/2 à 9 heures

MUSIQUE D'HARMONIE SUR LA TERRASSE DU CASINO

exécutée par la Société Philharmonique

à 8 heures et demie précises

FEU D'ARTIFICE

tiré par RUGGIERI, à la pointe du fort Antoine

FEUX DE BENGALE

EMBRASEMENT DU ROCHER DE MONACO

A 9 heures

GRAND CONCERT INSTRUMENTAL

donné par l'ORCHESTRE DU CASINO

sous la direction de M. ROMÉO ACCURSI

